

préférence à tous les pays qui nous donnaient sur leurs marchés les mêmes avantages que nous leur donnions. Cette offre n'a pu couvrir les hommes d'Etat anglais, qui disaient que si on donnait cette préférence, on serait obligé de la donner à vingt-cinq nations différentes, en vertu des traités existants. Qu'a fait le gouvernement alors? Il a été obligé de changer sa loi et a baissé le tarif en faveur de l'Angleterre, de 25 pour 100. C'est-à-dire que les marchandises qui nous viennent des autres pays payent, disons \$1 de droit de douane, quand les mêmes marchandises qui nous viennent d'Angleterre ne payent que soixante-quinze centimes. On se demande maintenant, quel bienfait cette politique a produit au Canada? Mais avant de traiter ce point, je dois dire que la diminution qui a été introduite par le tarif de 1897, est de moins de 1 pour 100 sur l'ancien tarif. C'est-à-dire que loin de détruire le principe de la protection, on le continue en le modifiant simplement. Quel en est le résultat au point de vue du peuple? N'est-il pas vrai que l'on paye les choses ordinaires de la vie, plus cher aujourd'hui, qu'avant 1896? On paye plus cher le coton, les clous, le fil d'engrèbe, l'huile de charbon, etc. L'huile de charbon surtout, les libéraux nous disaient avant 1896, qu'on le payait si cher, parce que le parti conservateur en avait donné l'exploitation à un monopole. Mais ces messieurs ont créé, peut-être, le plus gigantesque monopole qui ait jamais existé dans le pays, et leurs amis doivent songer aujourd'hui, quand à la fleur de la lampe, ils relisent le programme libéral, combien ils ont été trompés, puisqu'ils payent l'huile de charbon vingt-quatre cents aujourd'hui, tandis qu'en 1896 ils ne la payaient que seize centimes.

Ces messieurs avaient fait une autre promesse. Ils avaient dit : si nous arrivons au pouvoir, il ne se passera pas six mois avant que nous ayons nommé une commission qui ira à Washington et qui conclura, avec les Etats-Unis, un traité de réciprocité. Les conservateurs ne le peuvent pas, disaient-ils, parce qu'ils se sont toujours montrés hostiles aux Etats-Unis; mais nous qui sommes les bons amis des Américains, nous allons avoir ce traité dans six mois.

Qu'est-il arrivé? Ces messieurs sont allés à Washington et à Québec, ils ont passé à peu près six mois à discuter, à ergoter sur toutes espèces de questions, bien qu'ils eussent pour les éclairer les lumières de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), et après tous ces travaux de la commission qui a coûté \$34,000 au Canada, on n'a rien obtenu, parce que l'honorable premier ministre avait d'avance tout donné aux Etats-Unis. En effet, n'avait-il pas accordé l'exemption de droit sur beaucoup d'articles dont nous aurions pu nous servir auprès des Etats-Unis pour obtenir des concessions. Entre autres articles, le gouvernement avait aboli le droit sur le blé d'Inde. Pour certaines

parties du pays la suppression de ce droit ne fait pas grand-chose, mais il en est bien autrement ailleurs. L'autre jour je parlais dans le comté d'Essex à un cultivateur bien posé qui me disait : J'ai voté pour le parti libéral en 1896, mais aujourd'hui, je suis bien décidé de ne plus voter pour lui. L'abolition du droit sur le blé d'Inde lui faisait perdre, disait-il, \$300 par année. Ce que ce cultivateur me disait, vous pourriez assurément l'entendre répéter par beaucoup d'autres.

Je disais tout à l'heure que le tarif préférentiel est tout à l'avantage de l'Angleterre, et que cette mesure ne profite en rien aux industriels et aux ouvriers du Canada. Cette année on ne se contente plus de 25 pour 100, puisqu'on a porté la préférence à trente-trois et un tiers. Maintenant, voyons ce que nous pourrions envoyer sur le marché anglais, si nous y jouissions d'une préférence même la plus légère, sur les autres pays. En 1896, l'Angleterre importait 12,000,000 de barils de farine dont le Canada n'avait fourni que 90,000. Elle a aussi importé 5,500,000 minots de pois dont le Canada n'a fourni que 1,400,000 minots.

Elle a importé 58,000,000 de minots d'avoine, dont 500,000 minots venaient du Canada. Elle a importé 52,000,500 minots d'orge, dont 47,000 minots seulement fournis par le Canada. Elle a importé 510,000,000 de livres de bœuf, dont 47,000,000 de livres venaient du Canada; 163,500,000 livres de jambon, dont le Canada n'a fourni que 6,500,000 livres. Elle a importé 324,000,000 de livres de mouton dont le Canada n'a fourni que quatre mille livres seulement; 6,000,000 de minots de pommes dont le Canada n'a fourni que 1,500,000 minots; 251,000,000 de livres de mouton dont le Canada n'a fourni que 164,000,000 de livres; 340,000,000 de livres de beurre, dont le Canada n'a fourni que 5,000,000 de livres.

Maintenant on peut voir par ces chiffres quel avantage nous retirerions si nous jouissions sur le marché anglais d'une préférence, quelque légère qu'elle fût. Nous voyons immédiatement quel serait l'immense profit que nous rapporterait une telle mesure. L'honorable premier ministre l'a bien compris lui-même puisqu'il déclarait dans un discours prononcé à London, Ont., en 1896, que nous devions nous efforcer d'obtenir une telle préférence. Voici comment il s'exprimait en parlant de cette politique de préférence réciproque entre le Canada et la mère patrie :

Cet homme d'Etat pratique, M. Joseph Chamberlain, en est venu à la conclusion que le temps est arrivé où il est possible d'établir dans les limites de l'empire, un système nouveau qui donnera aux produits des colonies achetées en Angleterre un avantage sur les produits des autres nations.

Quels seraient les avantages de ce système, s'il était adopté?

Nous vendons nos marchandises à l'Angleterre, nous lui envoyons notre blé, notre beurre, notre fromage, tous nos produits naturels, mais là il